

REGLEMENT DU JEU – JEU FUJIFILM EXPERIENCE TOUR 2017 –

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La société FUJIFILM France S.A.S. (ci-après la « Société Organisatrice » immatriculée au registre du commerce et des sociétés Versailles sous le numéro : 412 838 526 dont le siège social est situé au 16, rue Etienne Jules Marey – CS80034 - 78391 BOIS D'ARCY CEDEX, organise aux dates et lieux mentionnés ci-après un tirage au sort gratuit sans obligation d'achat intitulé « **Jeu FUJIFILM Expérience Tour 2017** » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Ci après dénommées « la ou les Etape(s) » :

> **Paris** : Festival CIRCULATIONS, Atelier 7, LE CENTQUATRE, 5 rue Curial, 75019 Paris, du vendredi 17/02/2017 de 10h00 à 19h00 au samedi 18/02/2017 de 10h00 à 19h00. Fin des participations et tirage au sort à 18h00.

> **Rennes** : Salon GNPP, LE ZEPHYR, 15 avenue Pierre le Treut, 35410 CHATEAUGIRON, du dimanche 26/02/2017 de 14h00 à 18h00 au lundi 27/02/2017 de 10h00 à 18h00. Fin des participations et tirage au sort à 17h00.

> **Nancy** : Hôtel Mercure Nancy centre gare, 11 rue Raymond Poincaré, 54000 NANCY, du vendredi 03/03/2017 de 16h00 à 21h00 au samedi 04/03/2017 de 10h00 à 18h00. Fin des participations et tirage au sort à 17h00.

> **Aix en Provence** : Grand Hôtel Roi René, 24 boulevard Roi René, 13100 Aix en Provence, du vendredi 10/03/2017 de 16h00 à 21h00 au samedi 11/03/2017 de 10h00 à 18h00. Fin des participations et tirage au sort à 17h00.

> **Bordeaux** : Hôtel Novotel Bordeaux Centre, 45 Cours du Maréchal Juin, 33000 Bordeaux, du vendredi 17/03/2017 de 16h00 à 21h00 au samedi 18/03/2017 de 10h00 à 18h00. Fin des participations et tirage au sort à 17h00.

> **Lyon** : Hôtel Mercure Lyon Charpennes, 7 Place Charles Hernu, 69100 Lyon – Villeurbanne du vendredi 24/03/2017 de 16h00 à 21h00 au samedi 25/03/2017 de 10h00 à 18h00. Fin des participations et tirage au sort à 17h00.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce tirage au sort est gratuit est ouvert à toute personne physique majeure, qui se déplacera physiquement lors d'une des Etapes du « FUJIFILM Expérience Tour 2017 » selon les horaires de participation, disposant d'une adresse électronique valide, à l'exception des personnels de la Société Organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu (ci-après « le(s) Participant (s) »).

FUJIFILM France S.A.S.

16, rue Etienne Jules Marey – CS80034 - 78391 BOIS D'ARCY CEDEX – Tél : 01 30 14 34 56 – www.fujifilm.fr
RCS Versailles 412 838 526 - SAS au capital de 31.663.350 € - Value from Innovation : l'innovation source de valeur

Le tirage au sort est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce tirage au sort implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce tirage au sort se déroule exclusivement sur place aux dates et heures indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue sur place après avoir répondu à un questionnaire en ligne disponible sur place. Chaque Participant doit avoir été présent sur place. Chaque Participant devra au préalable enregistrer sa présence auprès de l'Hôtesse d'accueil de l'événement en renseignant son Nom, Prénom et adresse électronique valable.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même adresse électronique - pendant toute la période du tirage au sort.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Un gagnant sera tiré au sort à l'issue de chaque Etape.

Si le gagnant est sur place, il sera immédiatement informé de la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Si le gagnant n'est pas sur place, il sera contacté dans les 10 jours suivant le tirage au sort, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 15 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain, sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

ARTICLE 5 – DOTATION

Chaque participant désigné Gagnant du jeu lors du tirage au sort (**1 gagnant par étape, soit 6 gagnants**) recevra le lot suivant :

- **Un Kit X-T20 + XF18-55mm (Noir ou Silver) d'une valeur de 1199€ TTC unitaire**

Soit 6 Kits X-T20 + XF18-55mm (Noir ou Silver) d'une valeur de 1199€ TTC unitaire à gagner durant toute la durée du jeu.

Les lots attribués ne pourront faire l'objet d'aucune contestation de la part des gagnants. Ils sont incessibles, intransmissibles et ne peuvent être vendus. Ils ne pourront faire l'objet de la part de la Société Organisatrice d'aucun échange ni d'aucune remise en nature ou en numéraire.

De plus, aucune réclamation ne saurait être formulée dans l'hypothèse où un gagnant n'aurait pas reçu sa dotation ou un email de la part de la Société Organisatrice, du fait que les coordonnées communiquées lors de son inscription sur place seraient erronées ou imprécises.

A toutes fins utiles, il est précisé qu'en aucune façon, les Participants qui n'auront pas été tirés au sort n'en seront pas informés, ni par email ni par quelque autre moyen que ce soit.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les Participants autorisent la vérification de leur identité. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – DEPOT DU REGLEMENT

Les Participant s à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement qui est déposé auprès de l'étude de la l'étude d'huissier Michel JACQ situé au 11 bis rue Thiers 29392 Quimperlé. Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la Société Organisatrice, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.

ARTICLE 8 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Le Tirage au sort étant disponible sur place lors le l'événement et un ordinateur étant mis a disposition pour la participation, aucun remboursement de frais de participation ne pourra être demandé.

ARTICLE 9 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données recueillies et vous concernant par simple demande écrite à l'adresse suivante :

FUJIFILM FRANCE S.A.S.
IMAGING BUSINESS - PÔLE WEB
16 RUE ETIENNE JULES MAREY
CS 80034
78391 BOIS D'ARCY CEDEX

Les données vous concernant peuvent être supprimées à votre demande adressée à cette adresse.

ARTICLE 10 – LIMITE DE RESPONSABILITE

Force Majeure.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait par ailleurs être encourue si, pour un cas de Force Majeure, le présent Jeu devait être modifié, reporté, prolongé, écourté ou annulé.

Report du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la durée et de reporter toute date annoncée.